

**Egale**

# **Un service d'aide juridique inclusif**

---

**Servir la clientèle LGBTQI2S intersectionnelle**

# À propos d'Egale

Fondé en 1986, Egale est l'organisme national consacré à la défense des droits des personnes LGBTQI2S du Canada. Egale œuvre à améliorer la qualité de vie des personnes LGBTQI2S au Canada et à accroître la réponse mondiale face aux préoccupations LGBTQI2S, notamment en documentant les politiques publiques, en inspirant le changement culturel et en faisant la promotion des droits de la personne et de l'inclusion à l'aide de recherches, d'éducation, de sensibilisation et de défense juridique. La mission d'Egale est de voir un Canada, et ultimement un monde, dépourvu d'homophobie, de biphobie, de transphobie ou de toute autre forme d'oppression dans lequel chacun peut réaliser son plein potentiel et être libéré de la haine et des préjugés.



## Table des matières

<b>À propos de ce guide</b> . . . . .	<b>4</b>
<b>Introduction</b> . . . . .	<b>5</b>
Pourquoi cela est-il important? . . . . .	5
<b>Chronologie</b> . . . . .	<b>6</b>
<b>Statistiques pertinentes</b> . . . . .	<b>8</b>
<b>Incidences juridiques</b> . . . . .	<b>10</b>
Immigration et protection des réfugié.e.s . . . . .	11
Violences conjugale et interpersonnelle . . . . .	13
Garde, accès et autonomie des jeunes . . . . .	15
Criminalisation et justice des prisonnier.ère.s. . . . .	17
<b>Expression de son statut de personne de confiance</b> . . . . .	<b>18</b>
Que faire lorsqu'un.e client.e vous dévoile son identité . . . . .	19
<b>Termes et concepts</b> . . . . .	<b>20</b>
<b>Communication inclusive</b> . . . . .	<b>22</b>
Affirmation . . . . .	22
Auto-identification . . . . .	23
Langage inclusif . . . . .	24
L'accès à la justice pour les personnes LGBTQI2S . . . . .	25
<b>Notes</b> . . . . .	<b>26</b>
<b>Bibliographique</b> . . . . .	<b>28</b>

# À propos de ce guide

Ce guide a été créé à titre de ressource destinée aux professionnel.le.s des services d'aide juridique travaillant avec les membres de la communauté LGBTQI2S. Dans ce guide, les professionnel.le.s des services d'aide juridique trouveront de nombreux conseils et ressources sur la manière d'échanger plus efficacement avec les client.e.s LGBTQI2S. Il s'agit également d'un outil permettant la reconnaissance des manières dont l'orientation sexuelle et l'identité de genre façonnent qui est un sujet de droit et qui peut faire valoir leurs droits légaux.

Depuis plus de 30 ans, Egale Canada œuvre à promouvoir les droits des personnes LGBTQI2S au Canada par l'éducation, la sensibilisation et la recherche, ainsi que par la défense de ces droits. De la Cour suprême du Canada aux Cours supérieures à travers le pays, Egale a fait avancer le débat sur les droits juridiques et l'inclusion des personnes LGBTQI2S. N'ayant jamais perdu un procès à la Cour suprême du Canada, Egale continue de mettre en avant les droits de la personne par la défense juridique devant tous les paliers de la cour et des tribunaux. Notre Comité des affaires juridiques est un comité composé d'avocat.e.s à travers le Canada qui déterminent les procédures judiciaires dans lesquelles Egale devrait intervenir. Le Comité des affaires juridiques aide à déterminer les domaines du droit nécessitant une réforme visant à les rendre plus inclusifs à l'égard des personnes LGBTQI2S.

Ce court guide est conçu pour aider les professionnel.le.s des services d'aide juridique à développer une sensibilité à l'égard du langage culturellement approprié et des types de discrimination potentiellement subie par les client.e.s LGBTQI2S confronté.e.s à une question juridique. Egale offre une formation plus détaillée sur ces sujets dans le cadre de son atelier donné en présentiel intitulé *L'accès à la justice pour les personnes LGBTQI2S*, lequel est destiné aux professionnel.le.s des services d'aide juridique. [Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour savoir si votre service juridique est admissible à la participation à un atelier gratuit.](#)



# Introduction

## Pourquoi cela est-il important?

Malgré l'accomplissement de nombreux progrès juridiques au cours des dernières années, les personnes LGBTQI2S au Canada continuent de faire face à de la discrimination et à de la stigmatisation sociales importantes dans plusieurs domaines de la vie civile et du droit civil, y compris, mais sans se limiter aux questions impliquant le logement, la famille, l'emploi et l'immigration. Plusieurs de ces expériences nécessitent la recherche de soutien juridique.

De plus, les personnes s'identifiant comme LGBTQI2S ont tendance à être surreprésentées dans les tranches socio-économiques inférieures; un facteur qui, de manière indépendante, augmente la susceptibilité d'une personne à subir des atteintes à ses droits.<sup>1</sup>

Les personnes ayant un faible revenu et celles marginalisées ont des problèmes et des besoins juridiques différents des personnes ayant un privilège social et un revenu plus élevé.<sup>2</sup> Les systèmes d'aide juridique canadiens ont été créés pour permettre aux cabinets provinciaux d'offrir les services juridiques requis par les personnes ayant un faible revenu et après consultation de celles-ci. Le système de la clinique joue aussi un rôle important dans la formation des futur.e.s avocat.e.s communautaires.<sup>3</sup> Considérées ensemble, ces statistiques suggèrent que les personnes LGBTQI2S marginalisées pourraient être surreprésentées au sein des systèmes d'aide juridique à travers le Canada. Par conséquent, il est primordial que les professionnel.le.s des services d'aide juridique soient sensibilisé.e.s aux questions LGBTQI2S, afin d'être en mesure de défendre, de manière efficace, les personnes LGBTQI2S qui demandent leur aide, ainsi que pour rester au fait des pratiques exemplaires en matière de langage approprié et de moyens de communication respectueux, et de la jurisprudence et des politiques en vigueur.

Il existe une longue histoire de confiance brisée et de discrimination à l'égard de la communauté LGBTQI2S pratiquée par le système juridique. À ce jour, plusieurs personnes LGBTQI2S n'ont pas l'impression de pouvoir être ouvertes quant à leur identité sans compromettre leur cas. En fait, une étude menée par Lambda Legal, en 2012, auprès de 2 376 personnes LGBTQI2S aux États-Unis, a signalé qu'une personne sur cinq (19 %) a entendu un.e juge, un.e avocat.e ou un.e autre employé.e de la cour émettre des commentaires discriminatoires ou négatifs à propos de l'orientation sexuelle d'une personne, de son identité de genre ou de son expression de genre.<sup>4</sup> Bien qu'il s'agissait d'une étude américaine, des données empiriques suggèrent que des tendances semblables s'observent au Canada.

En bref, les personnes LGBTQI2S ont besoin d'avoir recours à des services juridiques sûrs, mais plusieurs avocat.e.s ne sont pas outillé.e.s pour satisfaire cette obligation professionnelle. Ce manque de compétences de la part des professionnel.le.s se traduit souvent par l'habileté compromise à atteindre les résultats optimaux souhaités par les client.e.s et, ultimement, par une dégradation de la confiance publique en la profession et au système juridique dans son ensemble.

Par exemple, les crimes haineux constituent 10 % de tous les crimes déclarés par la police en 2017, et 85 % d'entre eux ciblent spécifiquement la communauté LGBTQI2S.<sup>21</sup>

50 % des personnes trans au Canada ont un revenu annuel inférieur à 29 000 \$.<sup>22</sup>

Ces chiffres augmentent de manière considérable chez les personnes dont les identités marginalisées se croisent (p. ex., 66 % des femmes trans; 53 % des personnes de couleur trans ou non binaires; 28 % des personnes ayant un faible revenu...). Comme l'on peut s'y attendre, la même étude a signalé que seulement 28 % des répondant.e.s trans ou non binaires « font normalement confiance » aux tribunaux; il s'agit même d'un taux de confiance inférieur à celui pour la police.

# Chronologie

Le Canada est souvent reconnu comme un leader mondial en ce qui concerne les droits et la protection des personnes LGBTQI2S. Toutefois, nous oublions souvent à quel point ces progrès sont récents. La situation des droits juridiques des personnes LGBTQI2S était très différente il y a à peine 25 ans. Pour comprendre la discrimination et la marginalisation encore existantes à laquelle font face les personnes LGBTQI2S aujourd'hui, nous devons nous souvenir à quel point ces changements se sont produits récemment. Nous devons également reconnaître qu'une foule d'éléments sont toujours en cours de clarification par le biais de mesures législatives et de jurisprudence. Il y a encore un important changement d'attitude qui doit se produire.

**1995 Egan c. Canada**  
La **Cour suprême du Canada** reconnaît, pour la première fois, que les droits de la personne basés sur l'orientation sexuelle sont protégés en vertu de la **Charte des droits et libertés**.

**1996 Loi canadienne sur les droits de la personne**  
Ajoute l'orientation sexuelle comme un motif protégé quant à la discrimination.

**1998 Vriend c. Alberta**  
La décision de la **Cour suprême** veut que toutes les provinces et tous les territoires canadiens interdisent la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

**2003 Halpern c. Canada**  
La **Cour suprême du Canada** reconnaît que la définition juridique courante du mariage porte atteinte à la **Charte canadienne des droits et libertés**. Michael Leshner et Michael Stark sont le premier couple de personnes du même sexe marié au Canada.

**2005 Loi sur le mariage civil**  
La **Loi sur le mariage civil** reçoit la sanction royale, laquelle reconnaît le mariage entre partenaires de même sexe à travers le Canada.

**2011 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies**  
Le Canada signe la résolution du **Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (A/HRC/17/19)** demandant qu'une étude soit menée quant à la discrimination mondiale contre les personnes LGBTQ. Il s'agit de la première fois qu'un conseil des Nations Unies approuve une résolution reconnaissant les droits des personnes LGBTQ.

**2012 Manuel diagnostique et statistique**  
Le **Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux** retire le trouble de l'identité sexuelle; ce qui déclassifie officiellement l'identité trans comme une maladie mentale.

**2013 Interdiction de donner du sang**  
L'interdiction à vie de donner du sang pour les hommes gais et bisexuels est partiellement levée. La nouvelle réglementation permet le don de sang, pour les hommes gais et bisexuels, uniquement si ceux-ci n'ont pas eu de relations sexuelles avec une personne du même sexe pendant au moins cinq (5) ans. À ce jour, l'interdiction légale à vie de don d'organes demeure en vigueur.

**2014 Projet de loi C-36**  
Le Projet de loi C-36 criminalise l'achat de services sexuels, et décriminalise la vente de ceux-ci. Les personnes qui appuient le projet de loi déclarent que celui-ci protège les travailleur.se.s du sexe, mais la nouvelle loi les soumet plutôt à des conditions non sécuritaires pour que leurs client.e.s puissent acheter leurs services loin des yeux du public.

**2016 Demande d'excuses**  
Egale a soumis, au gouvernement du Canada, le rapport *Grossly Indecent* (rapport en matière de la discrimination anti-LGBTQI2S parrainée par l'État), exigeant une excuse et un dédommagement relatifs à la poursuite criminelle, à la perte d'emploi et à l'exclusion pour cause d'indignité des Canadien.ne.s LGBTQI2S qui œuvraient au sein du service public fédéral, de la GRC et du service militaire.

**2017 Projet de loi C-16 et Commission de l'immigration et du statut de réfugié**  
Le Projet de loi C-16 reçoit la sanction royale; ce qui ajoute l'expression de genre et l'identité de genre en tant que motifs de protection à la **Loi canadienne sur les droits de la personne** et le **Code criminel**. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada introduit les **directives numéro 9 du président**, en réponse aux questions persistantes en matière de préjugés portés à l'égard des demandeur.se.s LGBTQI2S par la Commission.

**2020 Projet de loi C-8**  
Le **gouvernement fédéral** propose le Projet de loi C-8 pour criminaliser toute action liée à la thérapie de conversion menée au Canada. Le projet de loi propose cinq (5) nouvelles infractions au **Code criminel** liées à la thérapie de conversion, qui interdiraient :

- de faire subir à un mineur une thérapie de conversion;
- d'extirper un mineur du Canada pour qu'il subisse une thérapie de conversion à l'étranger;
- de faire subir à une personne une thérapie de conversion contre son gré;
- de tirer profit de la thérapie de conversion;
- d'annoncer une offre de thérapie de conversion.

Les personnes qui vivent le plus de discrimination et d'oppression systémique, comme les femmes autochtones, bispirituelles, noires et trans immigrantes, sont surreprésentées dans le travail du sexe. Un facteur est qu'on leur refuse plusieurs emplois traditionnels en raison de mauvaises pièces d'identité, de leur statut de citoyen, de la ségrégation des sexes sur le marché du travail et des obstacles en matière d'éducation. Il s'agit d'un exemple de la manière dont la justice pour les personnes LGBTQI2S touche plusieurs domaines juridiques.

[Apprenez-en plus au sujet de l'implication d'Egale dans les procédures judiciaires mentionnées plus haut.](#)

# Statistiques pertinentes

\*l'acronyme correspond aux populations prises en compte dans l'étude

## Statistiques générales

Lors d'une étude menée en 2016 en Ontario sur les besoins juridiques des personnes trans, **71 %** des participant.e.s ont signalé avoir eu au moins un problème juridique au cours des trois dernières années, et 69 % des répondant.e.s ont mentionné avoir eu besoin d'aide juridique pour régler ce problème. Seulement **7 %** des répondant.e.s ont été en mesure d'obtenir de l'aide juridique professionnelle.<sup>5</sup>

## Crimes haineux et violence

En 2018, **62 %** des crimes déclarés par la police motivés par la haine envers l'orientation sexuelle d'une personne impliquaient de la violence physique. À titre de comparatif, 24 % des crimes signalés avaient pour motif la religion d'une personne et 53 % des crimes ciblant une personne en raison de sa race ou de son origine ethnique impliquaient de la violence physique.<sup>6</sup>

## Personne bispirituelle

En 2011, les jeunes autochtones représentaient **34,3 %** des cas positifs de VIH chez les jeunes, malgré le fait que les personnes autochtones, dans l'ensemble, constituent **3,5 %** de la population canadienne.<sup>7</sup>

## Personnes âgées

Les personnes âgées LGBT étaient beaucoup plus susceptibles que la population générale interrogée en 2015 d'avoir un testament de vie (**46 %**) ou un plan de soins écrit. Elles étaient légèrement plus enclines à détenir une procuration pour les soins de santé (**51 %**) ou un document dans lequel un.e subrogé.e était nommé.e. Soixante et onze pour cent (**71 %**) des adultes LGBT interrogé.e.s ont un testament rédigé.<sup>8</sup>

## Jeunes

Les jeunes LGBTQ sont environ **14** fois plus à risque de commettre un suicide ou d'abuser de substances que leurs pair.e.s hétérosexuel.le.s.<sup>9</sup>

## Logement

**Treize pour cent** (13 %) des répondant.e.s interrogé.e.s ont décrit avoir subi de la discrimination en matière de logement en raison de leur orientation sexuelle; **25 %** des répondant.e.s transgenres ont signalé avoir subi de la discrimination en raison de leur identité de genre. Une fois les données subdivisées par race, **25 %** des personnes âgées LGBT de couleur ont signalé avoir vécu de la discrimination en matière de logement en raison de leur race.<sup>10</sup>

**Cinquante et un pour cent** (51 %) des jeunes LGBTQ2S ont avoué avoir été sans-abri ou avoir vécu dans la rue à la suite d'un conflit parental. En revanche, seuls 36 % de leurs pair.e.s cisgenres hétérosexuel.le.s ont connu cette situation. **Trente-quatre pour cent** (34 %) des jeunes LGBTQ2S ont avoué que la violence ou l'abus dans leur famille d'origine les ont rendu.e.s sans-abri. Seuls 16 % de leurs pair.e.s cisgenres hétérosexuel.le.s ont connu cette situation.<sup>11</sup>

## Emploi

Les travailleur.euse.s transgenres et non binaires ont connu de plus haut taux de chômage et de discrimination dans leur emploi que les personnes cisgenres; **moins de 50 %** de ces travailleur.euse.s ont décroché un emploi à temps plein.<sup>12</sup>

Près de la moitié des travailleur.euse.s LGBTQI2S interrogé.e.s ont signalé être exclu.e.s de la plupart des situations, mais les participant.e.s qui s'identifiaient comme racisé.e.s ont signalé des taux beaucoup plus faibles d'exclusion; seuls **24,1 %** de ces personnes sont exclues dans toutes les situations ou la plupart d'entre elles. Plus de **22 %** des travailleur.euse.s LGBTQ2+ racisé.e.s ont indiqué avoir quitté un emploi en raison du racisme. Les travailleur.euse.s LGBTQI2S autochtones étaient moins susceptibles d'être syndiqué.e.s que les autres répondant.e.s interrogé.e.s.<sup>13</sup>

## Insécurité du revenu et invalidité

**Quinze pour cent** (15 %) des personnes trans interrogées en Ontario ont signalé avoir des besoins juridiques liés aux prestations d'invalidité, en comparaison avec 1,6 % de la population canadienne générale.<sup>14</sup>

Les personnes trans en Ontario ont signalé **un revenu médian de 29 000 \$**, par rapport au revenu médian en Ontario de 52 600 \$ pour 2019.<sup>15</sup>

## Santé

**Soixante-dix-sept pour cent** (77 %) des répondant.e.s trans ayant répondu à une enquête effectuée en Ontario ont songé au suicide; **45 %** de ces personnes ont fait une tentative de suicide.<sup>16</sup>

Plus de **38 %** des jeunes autochtones qui s'identifiaient comme LGBTQ2S ont avoué avoir été incapables d'accéder à des services de santé mentale en cas de besoin. Seuls 27 % de leurs pair.e.s cisgenres hétérosexuel.le.s ont vécu cette situation.<sup>17</sup>

# Incidences juridiques

Il existe plusieurs aspects des procédures judiciaires où la connaissance des identités et des questions LGBTQI2S, de même que la familiarité avec celles-ci sont primordiales afin de fournir des services juridiques pratiques et fructueux. Les domaines suivants en sont seulement quelques exemples :



**Conseil professionnel :** Ne présumez pas que l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'un.e client.e LGBTQI2S est toujours le point central de son cas, mais ne l'écartez pas non plus de manière préventive. Cherchez d'abord à comprendre la situation de sa perspective.

## Immigration et protection des réfugié.e.s

Le succès des demandes de parrainage de conjoint.e et de statut de réfugié.e dépend de la crédibilité du cas présenté. On exige souvent, des demandeur.se.s, de nombreuses photos intimes et personnelles, ainsi que de nombreux documents et témoignages à titre de preuve de leur identité de genre ou sexuelle, ou de leur relation. Toutefois, plusieurs demandeur.se.s LGBTQI2S, particulièrement ceux et celles provenant de pays ayant des gouvernements oppressifs, ont évité de créer toute preuve de leur identité par peur que celle-ci soit utilisée contre eux ou elles. On pourrait également exiger, des demandeur.se.s d'asile, des preuves d'incidents traumatisants qu'ils ou elles ont vécu dans leur pays d'origine (comme des rapports de police). Ces preuves peuvent être difficiles ou impossibles à obtenir (p. ex., difficultés à échanger avec le personnel administratif; impossibilité d'en faire la demande si ce n'est pas fait en personne; implication, d'une manière ou d'une autre, de l'institution dans le document), et il peut ne pas être sécuritaire, pour les demandeur.se.s, de voyager avec ces documents, notamment s'ils ou elles se font arrêté.e.s en possession de ceux-ci. Les demandeur.se.s doivent également montrer qu'ils ou elles ne deviendront pas un fardeau pour les systèmes de santé ou d'aide au revenu canadiens. Cette condition peut désavantager les demandeur.se.s atteint.e.s du VIH ou du sida, et les personnes trans désirant procéder à leur transition, en toute sécurité, au Canada.

De plus, dans certains cas, on peut refuser de fournir un certificat d'aide juridique aux personnes LGBTQI2S à des fins d'immigration ou de statut de réfugié.e en raison de leur situation familiale. Ceci est dû au fait que plusieurs de ces personnes s'engagent dans le mariage hétérosexuel afin d'éviter de faire face à de la persécution et à de la violence dans leur pays d'origine, où il est souvent illégal de s'identifier comme personne LGBTQI2S. De plus, lorsque ces personnes essaient de soumettre une demande pour l'obtention d'un certificat à des fins d'immigration ou de statut de réfugié.e fondée sur leur identité comme personne LGBTQI2S, mais qu'ils ou elles indiquent qu'ils ou elles s'engagent dans un mariage hétérosexuel, cela compromet leur demande. Ils ou elles peuvent se faire refuser l'obtention d'un certificat d'aide juridique en raison de ces motifs, simplement parce que ces personnes se sont conformées aux normes sociales pour assurer leur propre sécurité. Bien que les avocat.e.s d'aide juridique et les parajuristes n'ont pas leur mot à dire au sujet de l'approbation ou le refus de la demande d'aide juridique d'une personne, il est important d'être conscient.e.s des obstacles constants rencontrés par les personnes LGBTQI2S tout au long du processus d'aide juridique.

**Conseil professionnel :** Ne tenez jamais pour acquis qu'une personne qui est venue vous demander de l'aide est à l'aise de discuter de son identité avec le reste du monde. Cela vaut la peine d'être mentionné. Demandez toujours la permission à la personne avant de dévoiler son orientation sexuelle ou son identité de genre à autrui.

# Incidences juridiques

**Conseil professionnel :** Favorisez un partage de connaissances et des relations de collaboration sûres avec les organismes LGBTQI2S locaux. Cela peut vous aider à approfondir votre compréhension des expériences vécues par les personnes LGBTQI2S et à adapter les ressources afin de répondre, en retour, aux besoins locaux.



**Conseil professionnel :** Ne présumez jamais que vous connaissez le genre d'une personne en vous fiant à son apparence. Il peut y avoir de nombreuses circonstances atténuantes, y compris la sécurité personnelle, qui expliquent la manière dont une personne se présente publiquement aux autres. Cela ne minimise en rien son identité ou ses expériences.

## Violences conjugale et interpersonnelle

Malgré des taux de survenue élevés, les survivant.e.s LGBTQI2S de violence sexuelle et familiale sont beaucoup moins susceptibles de signaler les événements aux autorités que les survivant.e.s cisgenres ou hétérosexuel.le.s. Ces personnes sont souvent très réticentes d'obtenir de la protection en raison de l'homophobie, de la transphobie et du racisme présents dans le système. Les obstacles supplémentaires quant au signalement de violence conjugale sont importants pour les communautés bispirituelles et racisées surreprésentées dans les systèmes juridiques criminels ou les systèmes de protection de l'enfance, lesquels sont excessivement contrôlés, et pour les personnes qui ne possèdent pas de statut d'immigrant.e. La plupart des organismes venant en aide aux victimes de violence conjugale détiennent également très peu d'expérience dans le soutien aux survivant.e.s LGBTQI2S. En raison de la culture du silence entourant la violence familiale ou conjugale au sein de la communauté LGBTQI2S elle-même, il existe une compréhension limitée quant à la prévention et au soutien offert aux survivant.e.s. Les personnes qui signalent ces questions peuvent faire face au double préjudice d'avoir connu les mythes de la culture du viol, et la peur et l'insensibilité à l'égard des personnes LGBTQI2S de la part des autorités policières et des organismes de soutien.

# Incidences juridiques



DragonImages via Envato Elements

## Garde, accès et autonomie des jeunes

Les coûts liés à l'absence de réponse face aux inégalités structurelles et à ses répercussions sur les expériences du service des jeunes LGBTQI2S sont considérables, surtout pour les communautés de personnes noires et autochtones desquelles les jeunes sont surreprésentés dans les systèmes de protection de l'enfance.<sup>18</sup> D'autres inégalités à l'égard des jeunes LGBTQI2S comprennent une probabilité accrue de détention préventive et plus d'expériences courantes de préjudices en détention, et un renvoi scolaire plus fréquent que leurs pair.e.s hétérosexuel.le.s.<sup>19</sup>

« Ce qui est dans l'intérêt supérieur de l'enfant » est une règle empirique dans les cas impliquant des enfants. Toutefois, définir ce qui est dans l'intérêt supérieur est souvent très subjectif. La loi est claire; l'identité des personnes LGBTQI2S en soi n'est pas un facteur pertinent pour déterminer l'aptitude à être un parent. Toutefois, la partialité des parties adverses ou des représentant.e.s du système peut encore être utilisée pour manipuler les perceptions et ainsi influencer les résultats à l'encontre des intérêts d'un parent LGBTQI2S. Lorsque l'enfant s'identifie comme LGBTQI2S, la cour essaiera souvent de se prononcer en faveur de la solution permettant au mieux l'affirmation de l'identité de l'enfant, mais doit peser les options à la lumière de toutes les circonstances atténuantes. Cette décision peut ne pas toujours résulter au placement de l'enfant dans une maison favorisant l'expression de son identité.

Il y a également de nombreux signalements de la part de couples queer disant avoir été victime d'attitudes discriminatoires de la part des agent.e.s de l'aide à l'enfance chargé.e.s du dossier en raison de suppositions et de valeurs hétérosexistes en ce qui concerne la structure familiale. La compétence culturelle des agent.e.s de l'aide à l'enfance, des agent.e.s de la protection de l'enfance et des réseaux de parents d'accueil est un problème constant pour la communauté.

**Conseil professionnel :** Souvenez-vous que les approches en matière de sécurité et d'intérêt supérieur ont des modalités uniques lorsqu'il s'agit de jeunes LGBTQI2S. Les adultes offrant du soutien sont essentiel.le.s au bien-être des jeunes, mais ne reflètent qu'une partie de la situation.

# Incidences juridiques

**Conseil professionnel :** Restez humble à l'égard de vos connaissances quant aux expériences vécues par les personnes LGBTQI2S. Souvenez-vous qu'il y a toujours plus à apprendre et que les enjeux sur le sujet sont en constante évolution.

## Criminalisation et justice des prisonnier.ère.s

Les personnes LGBTQI2S ont été, dans le passé, criminalisées par la loi canadienne; une pratique qui demeure courante même si les lois ont changé. Aussi récemment qu'en 2017, il s'avérait que le service de police de Toronto menait une opération d'infiltration secrète qui ciblait les hommes gais dans un lieu de rencontres populaire. Les personnes atteintes du VIH (dont les hommes gais demeurent la plus grande partie des personnes atteintes) sont tenues responsables, au point de vue criminel, s'ils n'informent pas leurs partenaires de leur état, peu importe le seuil de détection. Les obstacles et la stigmatisation associés à la divulgation d'un résultat positif au VIH ne sont pas envisagés. L'identité sexuelle et de genre demeurent le troisième facteur d'incitation au crime haineux le plus courant au Canada (après la race et la religion); ce qui comprend être la cible de crimes violents et non violents. Des expériences de discrimination et de stigmatisation au cours de toute leur vie incitent également de nombreuses personnes LGBTQI2S à commettre des actes désespérés pour lesquels elles sont ensuite tenues personnellement responsables. Le manque d'accès à des soins de santé affirmatifs de genre de même que la dépendance excessive à la ségrégation sont des problèmes actuels pour les personnes trans et non binaires au sein du système carcéral, lequel classe les individus en deux genres binaires déterminés selon les organes génitaux externes et les renseignements du certificat de naissance.

Les personnes trans racialisées ont signalé avoir vécu du racisme et de la transphobie. Les personnes participantes bispirituelles ou trans autochtones ont également identifié la colonisation et le racisme comme des facteurs venant compliquer et exacerber les expériences de discrimination, de harcèlement et de violence.<sup>20</sup>



Sex, Sin & 69, 2019

# Expression de son statut de personne de confiance

Voici des manières d'indiquer que vous êtes une personne de confiance à qui l'on peut dévoiler son identité en sécurité

Évitez de supposer que vous êtes automatiquement perçu.e comme une personne sûre et de confiance. Même si vous vous considérez comme une personne ouverte et positive dans vos valeurs, le silence peut être facilement mal interprété comme étant importun. Soyez explicite et proactif.ive dans la démonstration de votre alliance. Voici quelques stratégies que vous pouvez incorporer à vos interactions quotidiennes afin d'indiquer que vous êtes une personne de confiance à qui l'on peut dévoiler son identité en sécurité.



Inscrivez, partout où vos coordonnées apparaissent, les pronoms pour vous désigner, comme dans votre signature de courriel, sur vos cartes professionnelles et sur les sites Web de recommandation.



Présentez-vous avec les pronoms pour vous désigner lorsque vous rencontrez quelqu'un pour la première fois.



Démontrez votre soutien pour les mouvements de justice qui luttent contre la race et les handicaps en participant aux événements, en les promouvant, et en affichant d'affiches ou de dépliants provenant de ces mouvements.



Incluez, dans votre bureau ou cabinet, des ressources visuelles indiquant qu'il s'agit d'un espace plus sûr, comme des autocollants ou des affiches montrant l'engagement pris à l'égard des droits des personnes LGBTQI2S. Portez une insigne ou un macaron à l'image positive des personnes LGBTQI2S.



Présentez en évidence de la documentation concernant les questions ou les enjeux juridiques LGBTQI2S dans les zones accessibles aux client.e.s.

**Conseil professionnel :** Adoptez un langage et un comportement inclusif des personnes LGBTQI2S, et ce, pas seulement en compagnie de client.e.s LGBTQI2S. Adopter des comportements inclusifs partout où vous allez peut favoriser le développement d'une culture positive!



@galinkazhi via Twenty20

## Que faire lorsqu'un.e client.e vous dévoile son identité

Voici quelques conseils sur les choses à dire et à faire lorsqu'un.e client.e vous dévoile son identité.



Remerciez la personne de vous faire confiance avec ce renseignement, et rassurez-la que vous prenez cette confiance au sérieux.



Vérifiez à quel point la personne est ouverte à parler de ses identités.



Demandez-lui comment elle pense que ses identités influencent sa situation (n'ignorez pas sa pertinence; il peut y avoir une raison pour laquelle elle se confie à vous).



Envisagez, d'un œil critique, comment ses identités peuvent influencer ses expériences et les conclusions juridiques émises au sein des différents espaces juridiques.



Rassurez-la en lui expliquant que vous êtes son avocat.e et que vous ferez tout en votre pouvoir pour vous assurer que ses intérêts et son bien-être soient préservés.

**Conseil professionnel :** Les erreurs sont inévitables lors de l'adoption d'une nouvelle habitude. Si vous vous trompez, ne cherchez pas à vous justifier et ne compliquez pas la situation. Excusez-vous, reprenez-vous et veillez à ne plus répéter l'erreur.

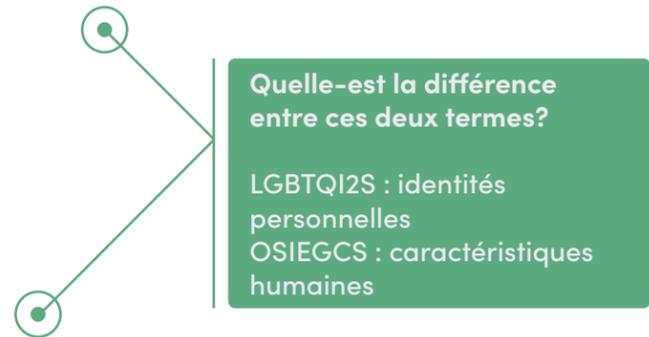
# Termes et concepts

## LGBTQI2S (acronyme)

L'acronyme LGBTQI2S réfère, de manière explicite, aux minorités sexuelles et de genre. Toutes les identités partageant la même expérience de discrimination sur le fondement de l'identité sexuelle ou de genre.

## OSIEGCS (acronyme)

OSIEGCS signifie orientation sexuelle, identité et d'expression de genre et caractéristiques sexuelles. Cet acronyme est un terme d'ordre juridique utilisé dans le cadre du travail en matière des droits de la personne au Canada et à l'international. Il s'agit d'un acronyme englobant, ce qui signifie que même s'il est souvent utilisé pour parler des minorités de genre ou sexuelles, il décrit, par définition, toutes les personnes en fonction des aspects de l'attraction sexuelle et du genre.



[Cliquez ici pour obtenir une présentation rapide des aspects de l'attraction sexuelle et du genre.](#)

## Lesbienne

Personne considérée comme étant une femme qui ressent une attraction pour les personnes du même genre.

## Gai.e

Personne qui ressent une attraction pour les personnes du même genre. Les gais peuvent englober des individus considérés comme étant des hommes et des individus considérés comme étant des femmes, ou seulement des individus considérés comme étant des hommes.

## Bisexuel.le

Personne qui ressent une attraction autant pour les hommes que pour les femmes. Certaines personnes se qualifient ainsi pour exprimer leur attraction à la fois envers les personnes de même genre et les personnes d'un autre genre.

## Transgenre

Personne dont le sexe assigné à la naissance ne correspond pas à son identité de genre. Aussi, terme général pour désigner les personnes transgenres ou transsexuelles, ou des identités et des expériences non conformistes.

## Queer

Terme d'origine anglais adopté par la communauté francophone LGBTQI2S. Ce terme, qui inclut un vaste éventail d'identités liées au genre et à l'attraction, peut désigner l'identité particulier d'un individu ou la communauté LGBTQI2S dans son ensemble.

## Intersexe

Fait référence à une personne dont les caractéristiques sexuelles chromosomiques, hormonales ou anatomiques ne correspondent pas aux catégories conventionnelles des hommes et des femmes. Certaines personnes peuvent considérer la désignation « intersexué » comme étant stigmatisante puisque, dans le passé, des praticiens imposaient ce diagnostic à des nourrissons, des enfants et de jeunes adultes comme devant être corrigé, souvent au moyen d'une intervention pharmaceutique ou chirurgicale non consensuelle. Il arrive que certaines personnes ne prennent conscience qu'elles ont une variance intersexuelle qu'au moment de la puberté ou même plus tard.

## Bispirituel.le (2S)

Terme général utilisé par certains Autochtones plutôt que ou en plus de LGBTQ. Le terme affirme l'interdépendance de tous les aspects de l'identité – y compris le genre, la sexualité, la communauté, la culture et la spiritualité.

## Pansexuel.le

Personne attirée par des personnes de sexes ou de genres divers.

## Non-binaire

Terme générique reflétant la variété d'identités sexuelles qui ne sont pas exclusivement homme ou femme. Les termes identitaires qui peuvent tomber dans cette catégorie comprennent notamment allosexuel, altersexuel, queer, sans genre, bigenre ou pangendre.

## Non-conformiste de genre

Personne dont l'identité de genre ou l'expression de genre se trouve hors du binarisme des genres – p. ex., personne qui « brouille » les normes de genre et qui peut s'identifier comme homme, femme, les deux, ni l'un ni l'autre, ou qui rejette la notion même de genre.

## Cisgenre

Personne dont l'identité de genre correspond au sexe attribué à la naissance (p. ex., personne dont l'identité de genre est masculine et le sexe assigné à la naissance est masculin).

[Cliquez ici pour obtenir une liste complète et téléchargeable de définitions.](#)

# Communication inclusive

Bien qu'il y ait plusieurs aspects et nuances à apprendre au sujet des OSIEGCS, la plupart des problèmes peuvent être écartés en sachant comment communiquer efficacement avec les client.e.s LGBTQI2S et au sujet de ces personnes. Voici quelques exemples de communications inclusives.



## Affirmation

L'une des manières d'adopter un comportement affirmatif auprès des client.e.s LGBTQI2S (et auprès de quiconque) est de toujours demander à la personne comment elle souhaite qu'on l'identifie. Plusieurs personnes utilisent un nom différent dans leurs interactions quotidiennes de celui qui apparaît sur leurs cartes d'identité officielles ou de celui qu'elles écrivent dans le formulaire d'admission. Prenez toujours l'habitude de confirmer, dès la première rencontre, la manière dont une personne souhaite être identifiée est une preuve de courtoisie et de respect. Cela enlève également un fardeau pour les client.e.s trans, car ils ou elles n'ont pas besoin de s'expliquer à plusieurs reprises.

De la même façon, demandez toujours la préférence de votre client.e quant aux pronoms qu'il ou elle utilise, tout en partageant également le pronom que l'on doit utiliser pour vous désigner. Les avocat.e.s et les autres employé.e.s du cabinet doivent prendre l'habitude d'inscrire, en évidence dans les notes au dossier, le nom couramment utilisé pour désigner la personne, ses pronoms de genre, de même que tout autre élément permettant de l'identifier, afin d'éviter qu'un.e autre professionnel.le assigné.e au dossier se trompe de nom ou de genre lors d'échanges. Tout formulaire où le genre est pertinent devrait également comprendre un champ permettant à la personne d'inscrire sa propre identité.

### Conseil professionnel :

Lorsque vous questionnez un.e client.e à propos de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, posez la question de la même manière dont vous poserez toute autre question au sujet de sa vie. La maladresse ne fait qu'amplifier le sentiment de stigmatisation.

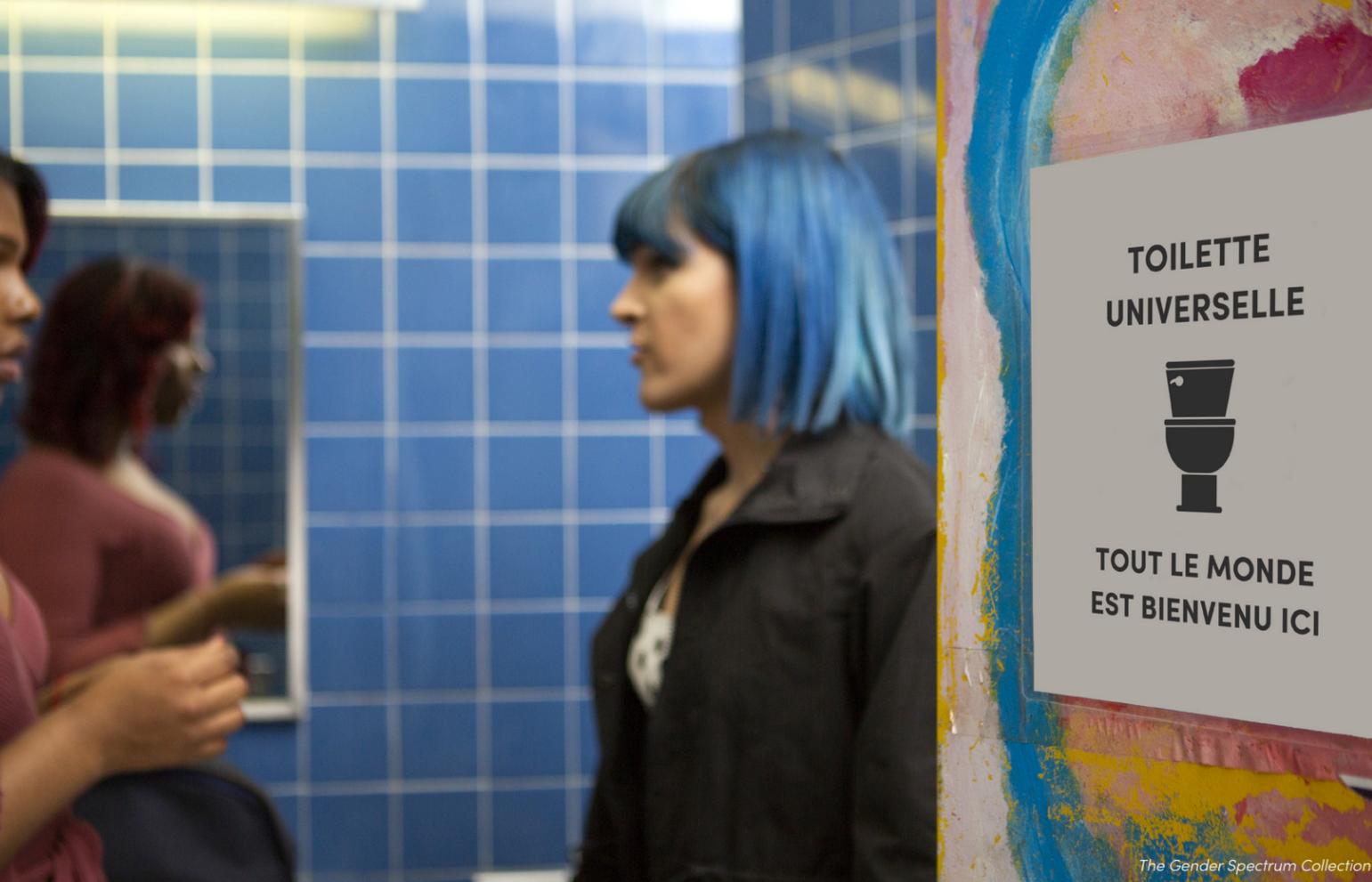
[Cliquez ici pour consulter le guide pratique pour l'emploi des pronoms d'Égale.](#)



The Gender Spectrum Collection

## Auto-identification

Les termes portant sur l'identité individuelle et leurs connotations peuvent changer au fil du temps (p. ex., queer, transsexuel.le), alors il est essentiel de ne jamais présumer l'utilisation de certains termes pour désigner votre client.e, et de ne jamais décrire votre client.e en utilisant des termes relatifs à l'identité qui n'ont pas été autorisés, de manière explicite, par votre client.e dans les notes au dossier, ou dans les exposés formels. Respecter les éléments d'auto-identification d'une personne est essentiel, notamment pour entretenir une relation positive entre client.e et avocat.e, et pour éviter de commettre des erreurs potentielles, ou de causer des malaises ou des malentendus en cours de route. Il va de soi que les étiquettes d'une personne quant à son orientation sexuelle et à son identité de genre ne devraient être demandées que s'il y a des raisons de croire qu'il s'agit d'éléments pertinents au dossier.



## Langage inclusif

En plus d'adopter un comportement affirmatif et d'utiliser les termes autorisés relatifs à l'auto-identification, vous pouvez élargir votre communication inclusive en modifiant légèrement votre langage quotidien. Dans les cas où vous désignez un public général, ou quelqu'un dont le genre vous est incertain, l'utilisation d'un langage de genre neutre est la pratique recommandée. Par exemple, au lieu d'employer « Cher M. ou chère Mme », vous pouvez utiliser « Mx ». Une autre option est d'écrire tout simplement le nom complet de la personne sans titre de civilité. Ce titre fonctionne pour affirmer les différentes expériences d'une personne et pour valider ces propos, surtout dans les cas impliquant des client.e.s LGBTQI2S. [Cliquez ici pour consulter un guide pratique de langage inclusif d'Egale.](#)

Bien que vous pouvez travailler sur vos propres habiletés en matière de communication inclusive, vous devez également agir de manière proactive lorsque vous entendez des collègues, des juges ou d'autres professionnel.le.s juridiques employer de mauvais termes ou tournures pour désigner les personnes LGBTQI2S. Cela comprend lorsque vous entendez quelqu'un morinommer une personne, utiliser le mauvais pronom de genre, dévoiler l'identité d'une personne, etc. Pour obtenir d'autres manières de résoudre ces incidents lorsqu'ils se produisent, ou pour obtenir d'autres outils et stratégies pour préserver votre obligation légale en matière d'inclusivité, suivez notre séance de formation complète [L'accès à la justice pour les personnes LGBTQI2S.](#)

## L'accès à la justice pour les personnes LGBTQI2S

Ce guide est un outil d'accompagnement à la formation [L'accès à la justice pour les personnes LGBTQI2S.](#) La séance de formation est un captivant atelier interactif d'une demi-journée destiné aux avocat.e.s, aux parajuristes et aux travailleur.se.s de soutien œuvrant dans le domaine de l'aide juridique. Les personnes participantes explorent, à l'aide de discussions de groupe, de mises en situation à la première personne et d'activités participatives, les obstacles sociaux et systémiques à l'accès à la justice auxquels font face les personnes LGBTQI2S dans divers contextes juridiques, en plus d'apprendre comment favoriser des conditions plus favorables lors du travail avec les client.e.s LGBTQI2S, les membres de la famille de personnes LGBTQI2S et les groupes communautaires. À la fin de cet atelier, les participant.e.s auront les outils nécessaires pour entretenir un niveau de service professionnel axé sur l'accès équitable à la protection, à la sécurité et à la justice pour toutes les personnes de la communauté LGBTQI2S.

Écrivez-nous à l'adresse [training@egale.ca](mailto:training@egale.ca) pour planifier, dès aujourd'hui, votre séance de formation, ou visitez [egale.ca/training-workshops](http://egale.ca/training-workshops) pour obtenir plus de renseignements.

# Notes

- 1 Association du Barreau canadien, « Étude sur l'accès au système de justice – aide juridique », 2016, p. 1-54, <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Brief/BR8680515/br-external/CanadianBarAssociation-f.pdf>
- 2 Amanda Dodge, « Access to Justice Metrics Informed by the Voices of Marginalized Community Members: Themes, Definitions and Recommendations Arising from Community Consultations », *Association du Barreau canadien* 2013, [http://www.cba.org/CBA/cle/PDF/JUST13\\_Paper\\_Dodge.pdf](http://www.cba.org/CBA/cle/PDF/JUST13_Paper_Dodge.pdf); John D. McCamus, et al., « Rapport de l'examen du régime d'aide juridique de l'Ontario : Plan d'action pour les services juridiques publics subventionnés », *Examen du régime d'aide juridique de l'Ontario, vol. 1*, 1997, [www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/olar/toc.php](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/olar/toc.php)
- 3 Sarah Marsden, « Just Clinics: A Humble Manifesto », *Journal of Law and Social Policy* vol. 32, 2020, p. 7-31, <https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1375&context=jlsp>
- 4 Lambda Lega, « Protected and Served? », consulté le 14 janvier 2021, [https://www.lambdalegal.org/sites/default/files/publications/downloads/ps\\_executive-summary.pdf](https://www.lambdalegal.org/sites/default/files/publications/downloads/ps_executive-summary.pdf)
- 5 Julie James et al., « Problèmes juridiques rencontrés par les personnes trans en Ontario », *TRANSformer la JUSTICE Rapport sommaire 1*, no 1, 2018, <https://www.halco.org/wp-content/uploads/2018/09/TransFJ-Rapport-2018sept-FR.pdf>
- 6 Gregory Moreau, « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2018 », *Statistique Canada : Juristat 2020001*, 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2020001/article/00003-fra.pdf?st=04l8j45N>
- 7 Canada. Agence de la santé publique du Canada, « Rapport d'étape sur les populations distinctes : VIH/sida et autres infections transmissibles sexuellement et par le sang parmi les jeunes au Canada », 2014, <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/migration/phac-aspc/aids-sida/publication/ps-pd/youth-jeunes/assets/pdf/youth-jeunes-fra.pdf>
- 8 Brian de Vries et al., « Advance Care Planning among Older LGBT Canadians: Heteronormative Influences », *Sexualities*, 2020, doi :10.1177/1363460719896968; Ana A. Teixeira et al., « What do Canadians Think of Advanced Care Planning? Findings from an Online Opinion Poll », *BMJ Supportive & Palliative Care* vol. 5, 2015, p. 40-47, <https://doi.org/10.1136/bmjspcare-2013-000473>
- 9 Association canadienne pour la santé mentale et Santé Arc-en-ciel Ontario, « Lesbian, Gay, Bisexual, Trans & Queer Identified People and Mental Health », *Association canadienne pour la santé mentale*, consulté le 13 janvier 2021, <https://ontario.cmha.ca/documents/lesbian-gay-bisexual-trans-queer-identified-people-and-mental-health/>
- 10 Robert Espinoza, « Out and Visible: The Experiences and Attitudes of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Older Adults, Ages 45-75 » *Services and Advocacy for GLBT Elders [SAGE]*, 2014, [https://www.lgbtagingcenter.org/resources/pdfs/LGBT\\_OAMarketResearch\\_Rpt.pdf](https://www.lgbtagingcenter.org/resources/pdfs/LGBT_OAMarketResearch_Rpt.pdf); : Movement Advancement Project et Advocacy & Services for LGBT Elders, « Understanding Issues Facing LGBT Older Adults », *Movement Advancement Project*, consulté le 14 janvier 2021, <https://www.lgbtmap.org/file/understanding-issues-facing-lgbt-older-adults.pdf>
- 11 Rond-point de l'itinérance, « Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Transsexuel, Queer, Questioning and Two-Spirit (LGBTQ2S) », *Observatoire canadien sur l'itinérance*, consulté le 14 janvier 2021, <https://www.rondpointdelitinerance.ca/itinérance/lesbiennes-gais-bisexuels-transgenres-transsexuels-queers-qui-questionnent-leur-sexualité>
- 12 Suzanne Mills, « LGBTQ2S+ Work & Inclusion », *Brighter World McMaster University*, consulté le 14 janvier 2021, <https://labourstudies.mcmaster.ca/documents/lgbtq2sia-work-inclusion-study.pdf>
- 13 Suzanne Mills, « LGBTQ2S+ Work & Inclusion », *Brighter World McMaster University*, consulté le 14 janvier 2021, <https://labourstudies.mcmaster.ca/documents/lgbtq2sia-work-inclusion-study.pdf>
- 14 Julie James et al., « Problèmes juridiques rencontrés par les personnes trans en Ontario », *TRANSformer la JUSTICE Rapport sommaire 1*, no 1, 2018, <https://www.halco.org/wp-content/uploads/2018/09/TransFJ-Rapport-2018sept-FR.pdf>

15 Caiden Chih, et al., « Health and well-being among racialized trans and non-binary people in Canada. », *TransPULSE Canada*, 2020, <https://transpulsecanada.ca/research-type/reports>

16 Association canadienne pour la santé mentale et Santé Arc-en-ciel Ontario, « Lesbian, Gay, Bisexual, Trans & Queer Identified People and Mental Health », *Association canadienne pour la santé mentale*, consulté le 13 janvier 2021, <https://ontario.cmha.ca/documents/lesbian-gay-bisexual-trans-queer-identified-people-and-mental-health/>

17 Rond-point de l'itinérance, « Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Transsexuel, Queer, Questioning and Two-Spirit (LGBTQ2S) », *Observatoire canadien sur l'itinérance*, consulté le 14 janvier 2021, <https://www.rondpointdelitinerance.ca/itinérance/lesbiennes-gais-bisexuels-transgenres-transsexuels-queers-qui-questionnent-leur-sexualité>

18 Pamela Gough, et al., « Les voies menant à la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection des enfants », *Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants*, 2005, <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/AboriginalChildren23F.pdf>; Ontario, Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, « Au service des enfants et des jeunes LGBTQ2SQ pris en charge par le système de bien-être de l'enfance » Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, consulté le 14 janvier 2021, <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/professionals/lgbt2sq/guide-2018/aboutguide.aspx>

19 Katayoon Majd, et al., « Hidden Injustice: Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Youth in Juvenile Courts », *Legal Services for Children, National Juvenile Defender Center, and National Center for Lesbian Rights*, 2009, [https://www.oiji.org/sites/default/files/documentos/hidden\\_injustice.pdf](https://www.oiji.org/sites/default/files/documentos/hidden_injustice.pdf); Fonds Égale Canada pour les droits de la personne, « Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia and Transphobia in Canadian Schools », 2011, <https://egale.ca/wp-content/uploads/2011/05/EgaleFinalReport-web.pdf>

20 Julie James et al., « Problèmes juridiques rencontrés par les personnes trans en Ontario », *TRANSformer la JUSTICE Rapport sommaire 1*, no 1, 2018, <https://www.halco.org/wp-content/uploads/2018/09/TransFJ-Rapport-2018sept-FR.pdf>

21 Amelia Armstrong, « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2017 », *Statistique Canada*, 2019, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00008-fra.htm>

22 TransPULSE Canada, « Accès à la santé et aux soins de santé pour les personnes trans et non binaires au Canada », *TransPULSE Canada*, no 1, 2020, <https://transpulsecanada.ca/fr/results/report-1/>

# Bibliographique

Assemblée générale des nations unies *Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre*, A/HRC/RES/17/19 (17 juin 2011), accessible à l'adresse <https://www.undocs.org/A/HRC/RES/17/19>

ARMSTRONG, Amelia. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2017 » *Statistique Canada*, 2019, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00008-fra.htm>

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE et SANTÉ ARC-EN-CIEL ONTARIO. « Lesbian, Gay, Bisexual, Trans & Queer Identified People and Mental Health », *Association canadienne pour la santé mentale*, consulté le 13 janvier 2021, <https://ontario.cmha.ca/documents/lesbian-gay-bisexual-trans-queer-identified-people-and-mental-health/>

ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN. « Étude sur l'accès au système de justice – aide juridique », 2016, p. 1-54, <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Brief/BR8680515/br-external/CanadianBarAssociation-f.pdf>

CANADA. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. « Rapport d'étape sur les populations distinctes : VIH/sida et autres infections transmissibles sexuellement et par le sang parmi les jeunes au Canada », 2014, <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/migration/phac-aspc/aids-sida/publication/ps-pd/youth-jeunes/assets/pdf/youth-jeunes-fra.pdf>

CANADA. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 3 : Revenu d'emploi médian, Canada et provinces, 2012 à 2016 », consulté le 14 janvier 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180313/t003a-fra.htm>

CHIH, Caiden, et al. « Health and well-being among racialized trans and non-binary people in Canada. », *TransPULSE Canada*, 2020, <https://transpulsecanada.ca/research-type/reports>

DE VRIES, Brian, et al. « Advance Care Planning among Older LGBT Canadians: Heteronormative Influences », *Sexualities*, 2020, doi :10.1177/1363460719896968

DODGE, Amanda. « Access to Justice Metrics Informed by the Voices of Marginalized Community Members: Themes, Definitions and Recommendations Arising from Community Consultations », *Association du Barreau canadien* 2013, [http://www.cba.org/CBA/cle/PDF/JUST13\\_Paper\\_Dodge.pdf](http://www.cba.org/CBA/cle/PDF/JUST13_Paper_Dodge.pdf)

ESPINOZA, Robert. « Out and Visible: The Experiences and Attitudes of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Older Adults, Ages 45-75 » *Services and Advocacy for GLBT Elders*, 2014, [https://www.lgbtagingcenter.org/resources/pdfs/LGBT\\_OAMarketResearch\\_Rpt.pdf](https://www.lgbtagingcenter.org/resources/pdfs/LGBT_OAMarketResearch_Rpt.pdf)

FONDS ÉGALE CANADA POUR LES DROITS DE LA PERSONNE. « Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia and Transphobia in Canadian Schools », 2011, <https://egale.ca/wp-content/uploads/2011/05/EgaleFinalReport-web.pdf>

GOUGH, Pamela, et al. « Les voies menant à la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection des enfants », *Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants*, 2005, <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/AboriginalChildren23F.pdf>

HUNT, Sarah. « Une introduction à la santé des personnes bispirituelles : questions historiques, contemporaines et émergentes » *Centre de la collaboration nationale de la santé autochtone*, 2016, <https://www.nccih.ca/docs/emerging/RPT-HealthTwoSpirit-Hunt-FR.pdf>

JAMES, Julie et al. « Problèmes juridiques rencontrés par les personnes trans en Ontario », *TRANSformer la JUSTICE Rapport sommaire* 1, no 1, 2018, <https://www.halco.org/wp-content/uploads/2018/09/TransFJ-Rapport-2018sept-FR.pdf>

LAMBDA LEGAL. « Protected and Served? », consulté le 14 janvier 2021, [https://www.lambdalegal.org/sites/default/files/publications/downloads/ps\\_executive-summary.pdf](https://www.lambdalegal.org/sites/default/files/publications/downloads/ps_executive-summary.pdf)

LAUREN, Daniel et Wendy CUKIER. « The 360 Project: Addressing Racism in Toronto », *Urban Alliance on Race Relations et Diversity Institute Ryerson University*, accessed on January 14, 2021, [https://www.ryerson.ca/content/dam/diversity/reports/UARR\\_2015.pdf](https://www.ryerson.ca/content/dam/diversity/reports/UARR_2015.pdf)

MAJD, Katayoon et al. « Hidden Injustice: Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Youth in Juvenile Courts », *Legal Services for Children, National Juvenile Defender Center et National Center for Lesbian Rights*, 2009, [https://www.oijj.org/sites/default/files/documentos/hidden\\_injustice.pdf](https://www.oijj.org/sites/default/files/documentos/hidden_injustice.pdf)

MARSDEN, Sarah. « Just Clinics: A Humble Manifesto », *Journal of Law and Social Policy* vol. 32, 2020, p. 7-31, <https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1375&context=jlsp>

McCAMUS, John, D., et al. « Rapport de l'examen du régime d'aide juridique de l'Ontario : Plan d'action pour les services juridiques publics subventionnés », *Examen du régime d'aide juridique de l'Ontario*, vol. 1, 1997, [www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/olar/toc.php](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/olar/toc.php)

MILLS, Suzanne. « LGBTQ2S+ Work & Inclusion », *Brighter World McMaster University*, consulté le 14 janvier 2021, <https://labourstudies.mcmaster.ca/documents/lgbtq2sia-work-inclusion-study.pdf>

MOREAU, Gregory, « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2018 », *Statistique Canada : Juristat 2020001*, 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2020001/article/00003-fra.pdf?st=04l8j45N>

MOVEMENT ADVANCEMENT PROJECT et ADVOCACY & SERVICES FOR LGBT ELDERS. « Understanding Issues Facing LGBT Older Adults », *Movement Advancement Project*, consulté le 14 janvier 2021, <https://www.lgbtmap.org/file/understanding-issues-facing-lgbt-older-adults.pdf>

ONTARIO. MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES « Au service des enfants et des jeunes LGBT2SQ pris en charge par le système de bien-être de l'enfance », consulté le 14 janvier 2021, <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/professionals/lgbt2sq/guide-2018/aboutguide.aspx>

ROND-POINT DE L'ITINÉRANCE. « Lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, transsexuels, queers, qui questionnent leur sexualité et bispirituels » *Observatoire canadien sur l'itinérance*, consulté le 14 janvier 2021, <https://www.rondpointdelitinerance.ca/itinérance/lesbiennes-gais-bisexuels-transgenres-transsexuels-queers-qui-questionnent-leur-sexualité>

SCHEIM, Ayden I., et al. « Barriers to Well-Being for Aboriginal Gender-Diverse People: Results from the Trans PULSE Project in Ontario, Canada », *Ethnicity and Inequalities in Health and Social Care*, vol. 6, no 4, 2013, DOI : [10.1108/EIHS-08-2013-0010](https://doi.org/10.1108/EIHS-08-2013-0010)

TEIXEIRA, Ana A., et al., pour le Canadian Researchers at End of Life Network (CARENET). « What do Canadians Think of Advanced Care Planning? Findings from an Online Opinion Poll », *BMJ Supportive & Palliative Care* vol. 5, 2015, p. 40-47, <https://doi.org/10.1136/bmjspcare-2013-000473>

# Egale



Suite 217-120 rue Carlton,  
Toronto, ON. M5A 4K2



(416) 964-7887



[training@egale.ca](mailto:training@egale.ca)



[www.egale.ca](http://www.egale.ca)